

**RÈGLEMENT NUMÉRO 278 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 270 CONCERNANT
LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2026 DES DÉPENSES
DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 270 concernant les modalités de l'établissement des quotes-parts 2026 des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de leur paiement par les municipalités a été adopté et est entré en vigueur le 3 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement 270 afin d'inclure la Ville de Rigaud dans la quote-part relative à la déclaration de compétence du cadre modernisé sur les milieux hydriques (PARTIE 19)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 278 modifiant le Règlement numéro 270 concernant les modalités de l'établissement des quotes-parts 2026 des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de leur paiement par les municipalités a été donné le 20 mai 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Charles Meunier, appuyé par Jinny Brunelle et résolu,

qu'un règlement portant le numéro 278 **soit adopté** et qu'il **soit statué**, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2.32 est remplacé par le texte suivant :

PARTIE 19

2.32 Milieux hydriques

La quote-part relative à la déclaration de compétence du cadre modernisé sur les milieux hydriques est imposée à chacune des municipalités adhérentes en proportion du nombre de matricules en rive, littoral et zones inondables sur le nombre total de municipalités adhérentes sauf pour les municipalités de Hudson, L'Île-Cadieux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-Dorion.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du conseil du 17 juin 2026.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



MAÏTÉ THIBAUT
Greffière-trésorière adjointe

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Avis de motion : | 20 mai 2026 |
| Présentation du projet : | 20 mai 2026 |
| Adoption : | 17 juin 2026 |
| Avis public d'entrée en vigueur : | 30 juin 2026 |